## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et à l'étiquétage des produits biologiques									
	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0079328.2024.001			41488: wo (51	I.2 Type d'Opérateur ☑ Opérateur				
				er av s	☐ Groupe d'opérateurs				
			20		Groupe a of	berateurs			
				经基础的					
S									
į				kanasaran					
ato	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
lig	Nom DAUVIN BRUNO			Autorité QUALISUD (FR-BIO-16)					
op	Adresse 4530 Route des Pyrénées 33190 Loupiac-de-la-Réole			Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande					
ts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR	
en	*****								
ű	L5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
É	<ul><li>Production</li><li>Préparation</li></ul>								
ä	• Preparation								
tie									
Partie I: Éléments obligatoires	I.6 Catégorie ou	6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et éthodes de production							
• (a) Végétaux et production:  • (a) Végétaux et production des végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production:									
	<ul> <li>production biologique, sauf durant la période de conversion</li> <li>production durant la période de conversion</li> </ul>								
	– producti	ion biologique avec u	ine production no	n biologique		4			
	• (f) Vin					1			
	Méthode de production:								
	– production de produits biologiques								
	– production biologique avec une production non biologique								
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choi convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								choisir ce qui	
	I.7 Date, lieu		4		I.8 Validité				
	Date	05 juin 2024 16:59:25 +02		ALISUD	Certificat valab	ole du 2	<b>0/10/2023</b> au	30/06/2025	
		(Europe/Luxem	signature	$\langle \cdot \rangle$					
	Lieu	bourg) Marmande (FR)							
	Lieu	marmanue (PK)							
				7					
			7						

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848 Nom du produit spécifiques Raisin de cuve **Biologique** Jachère, gel annuel entrant en rotation **Biologique** Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Rouge 2023 (Mouton Cadet) **Biologique** facultatifs Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Rouge 2023, Château de Halié **Biologique** II.2 Quantité de produits éments II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.